

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - REGION DE LA
GUADELOUPE

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du : 17 décembre 2025
Première convocation : 11 décembre 2025
Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS 2025-12-127/8 : Approbation du plan d'action urgent pour redresser l'exploitation

L'an deux-mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à neuf heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Président du SMGEAG.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES PAR
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)	X		
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)	X		
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X		
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)		X	
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X		
6	M. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)		X	
7	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)		X	
8	M. Henri YACOU (Délégué)		X	
9	M. Thierry ABELLI (Délégué)		X	
10	M. Héric ANDRE (Délégué)		X	
11	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)		X	
12	M. Adrien BARON (Délégué)		X	
13	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)	X		
14	M. Ary CHALUS (Délégué)		X	
15	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)		X	Procuration à M. Alain LEON
16	M. Edouard DELTA (Délégué)	X		
17	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X		
18	M. Justin DESSOUT (Délégué)		X	
19	M. Camille ELIZABETH (Délégué)	X		
20	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X		
21	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)	X		
22	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)	X		
24	M. Rosan RAUZDUEL (Délégué)		X	
25	M. David MONTOUT (Délégué)		X	
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)	X		
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance représenté par M. Daniel MARIANNE	X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Nicole SINIVASSIN est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2024-10-147/10 du 30 octobre 2024 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU descriptif du plan d'action urgent pour redresser l'exploitation (cf. annexe).

Considérant l'exposé du Président :

Le SMGEAG rencontre des difficultés dans l'exploitation des réseaux d'eau potable, notamment en termes de pertes en eau.

Les rendements du réseau d'eau potable sont en moyenne d'environ 40% et sont très insuffisants pour permettre à l'exploitation de garantir une alimentation en continue de l'ensemble de la population.

Les difficultés rencontrées portent notamment sur la diminution du rythme de réparation de fuites depuis la fin de l'année 2024 dont l'origine est multi factorielles : déficit budgétaire, problèmes de trésorerie, augmentation de la dette fournisseurs, ralentissement de l'activité de réparation de fuites externalisée, diminution des effectifs internes dédiés à cette activité (arrêt des intérimaires), ...

Par conséquent, le stock de fuites à réparer augmente de façon très significative passant d'environ 1000 fuites à réparer en moyenne début 2024 à un stock de 2500 fuites à réparer à fin octobre 2025.

Cette situation a pour incidences une dégradation de la situation de la distribution et un renforcement des tours d'eau.

Il est ainsi proposé de mettre en place un plan d'actions d'urgence pour redresser l'exploitation, notamment dans l'attente des effets attendus par les travaux de la PPI accélérée, qui sont réalisés en parallèle mais qui ne s'inscrivent pas dans la même temporalité (1/2 ans).

Le plan d'actions s'appuie sur les trois axes suivants :

- Axe 1 : recherches et réparations de fuites pour un montant de 17,5 M€ HT
- Axe 2 : réduction des pressions pour un montant de 2,4 M€ HT
- Axe 3 : télégestion pour un montant de 400 k€ HT

Le descriptif du plan d'actions dont le montant total s'élève à 20,3 M€ est joint en annexe.

Parallèlement aux investissements liés à l'exploitation, la mise en œuvre du plan d'actions s'accompagnera d'un travail renforcé de la Direction de la Clientèle visant à l'élargissement de l'assiette de facturation.

Cette démarche portera notamment sur la lutte contre les branchements illicites et l'assainissement du parc de compteurs, par conséquent l'amélioration de la qualité et de la sécurisation de la facturation.

À ce titre, un focus spécifique du Plan de Renouvellement des Compteurs (PRC) sera déployé, en coordination avec les actions techniques menées sur les réseaux et la relève, afin d'améliorer durablement les rendements, de renforcer l'équité entre usagers et de contribuer au redressement financier du syndicat.

La mise en œuvre opérationnelle s'appuiera sur la mobilisation d'une task force qui regroupera des personnes ressources auprès des équipes des directions d'exploitation, de la direction de la clientèle et du secrétariat général du SMGEAG.

Il s'agira également d'intensifier plus spécifiquement pour les communes de Capesterre Belle Eau et de Trois Rivières, le traitement des consommations illicites ainsi que des fuites après compteurs, qui participent à la dégradation des rendements de réseaux d'eau potable.

Le Comité Syndical,
Où le rapport de Monsieur le Président,
A l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 16		
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	0

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le plan d'action urgent pour redresser l'exploitation organisé en 3 axes pour un montant total de 20,3 M€ ;

ARTICLE 2 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance



Nicole SINIVASSIN



Le Président


Ferdy LOUISY

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

AR-Sous-Préfecture de Point à Pitre

971-903001121-20251223-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 23-12-2025

Publication le : 24-12-2025

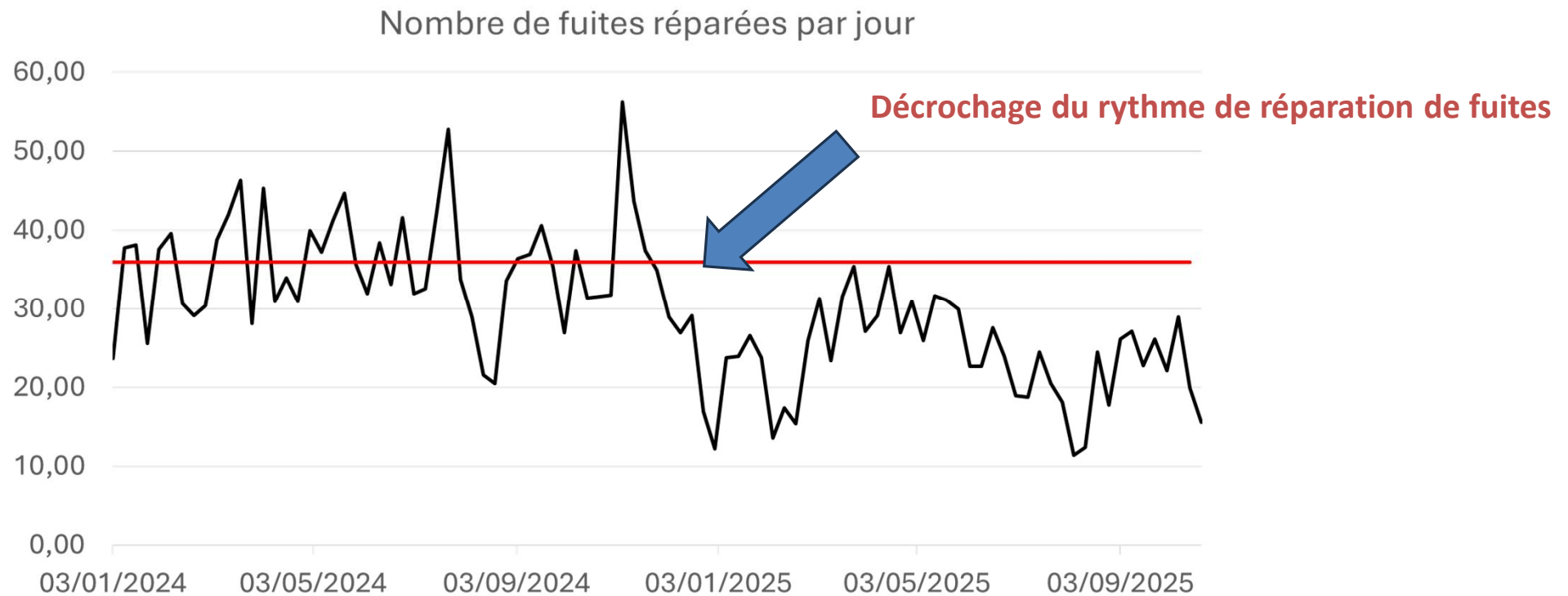


Plan d'actions urgent pour redresser l'exploitation

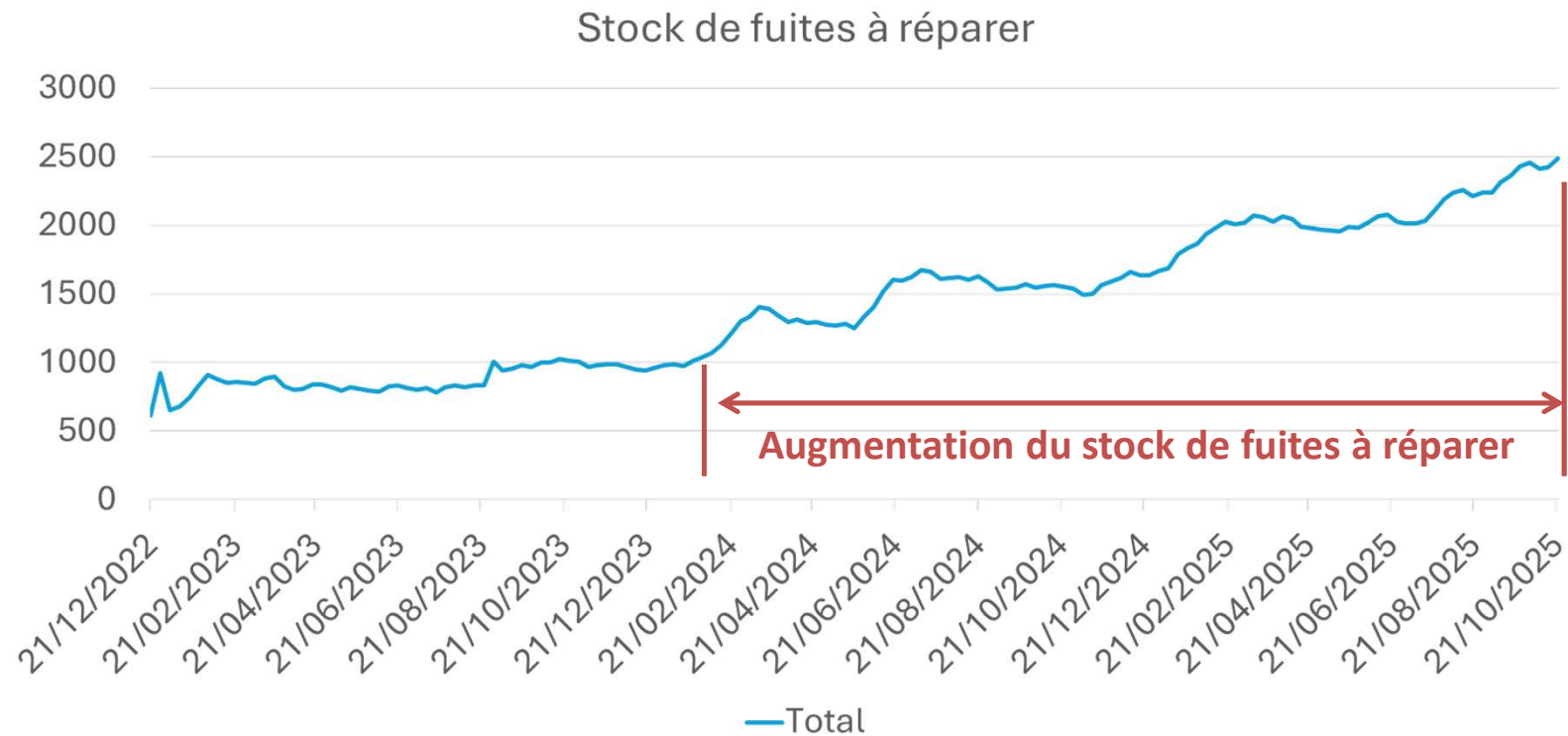
Décembre 2025



Constat des difficultés actuelles

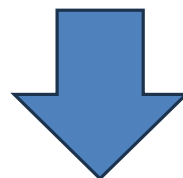


Constat des difficultés actuelles



Conséquences des difficultés actuelles :

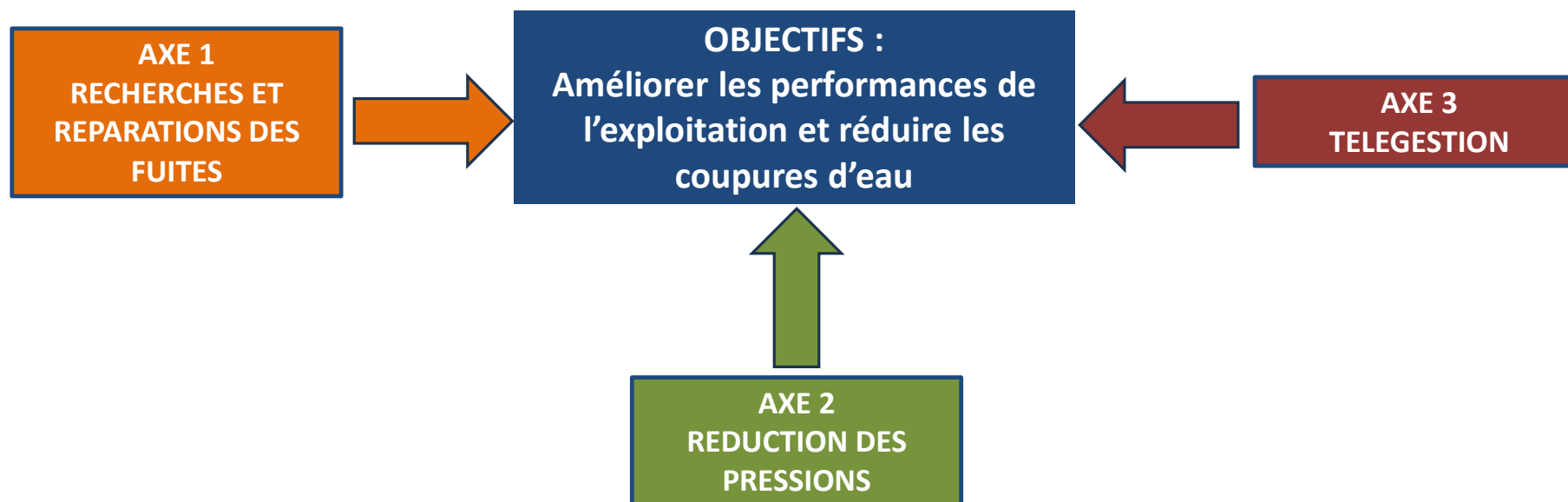
- Dégradation globale de la situation de la distribution en eau potable sur l'ensemble du territoire depuis le début de l'année 2025 et renforcement des tours d'eau
- Accentuation de l'insatisfaction des clients et des contentieux
- Diminution des encaissements de factures d'eau



Nécessité de mettre en place un plan d'actions d'urgence pour l'exploitation, dans l'attente des effets attendus par les travaux de la PPI accélérée

Proposition de plan d'actions d'urgence pour redresser l'exploitation

Un plan d'actions en 3 axes



2 - Proposition de plan d'actions d'urgence pour redresser l'exploitation

AXE 1 RECHERCHES ET REPARATIONS DES FUITES



1. Passer de 20 à 80 fuites réparées par jour pendant les 6 prochains mois
2. Rechercher les fuites non visibles sur 150 km de réseaux

N°	Poste	Coût (en k€)	Observations
Réparation de fuites (+7200 fuites)			
1	Renforcement des équipes internes par 10 intérimaires	250	Objectif : +10 fuites/jour interne (1200 fuites sur 6 mois)
2	Matériaux de réparations de fuites en interne	1 740	
3	Renforcement par externalisation (accord cadre SMGEAG)	2 400	Objectif : +10 fuites/jour externe (1200 fuites sur 6 mois)
4	Renforcement par externalisation (accord cadre Département)	9 600	Objectif : +40 fuites/jour externe (4800 fuites sur 6 mois)
Sous total réparation de fuites		13 990	
Recherches de fuites (150 km)			
4	Achat équipements de recherches de fuites	350	700 prélocalisateurs de fuites
5	Renforcement des équipes internes par 4 agents	240	
6	Recherches de fuites externalisées	2 000	Accord cadre SMGEAG
7	Travaux pour la recherche de fuites	1 000	Dégagement des bouches à clefs, ...
Sous total recherches de fuites		3 590	
TOTAL AXE 1		17 580	

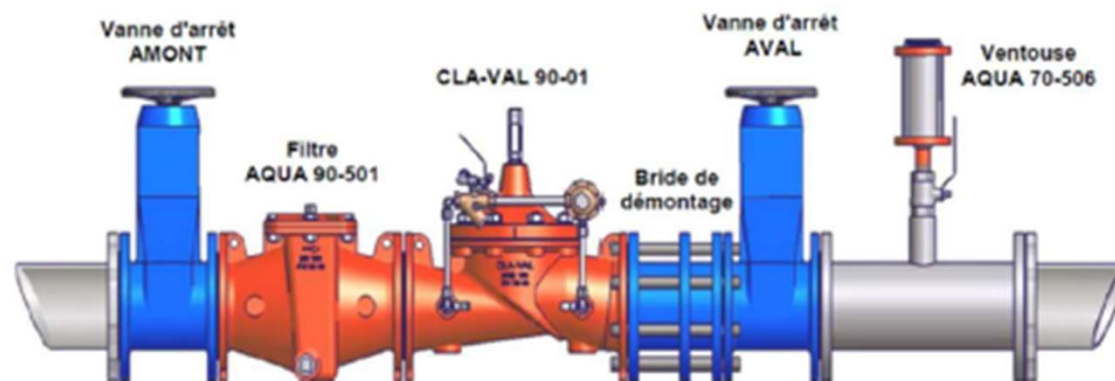
2 - Proposition de plan d'actions d'urgence pour redresser l'exploitation

AXE 2
REDUCTION DES
PRESSIONS



Installer 70 vannes de régulation des pressions en 6 mois

Coût du projet AXE 2 : 2,4 M€

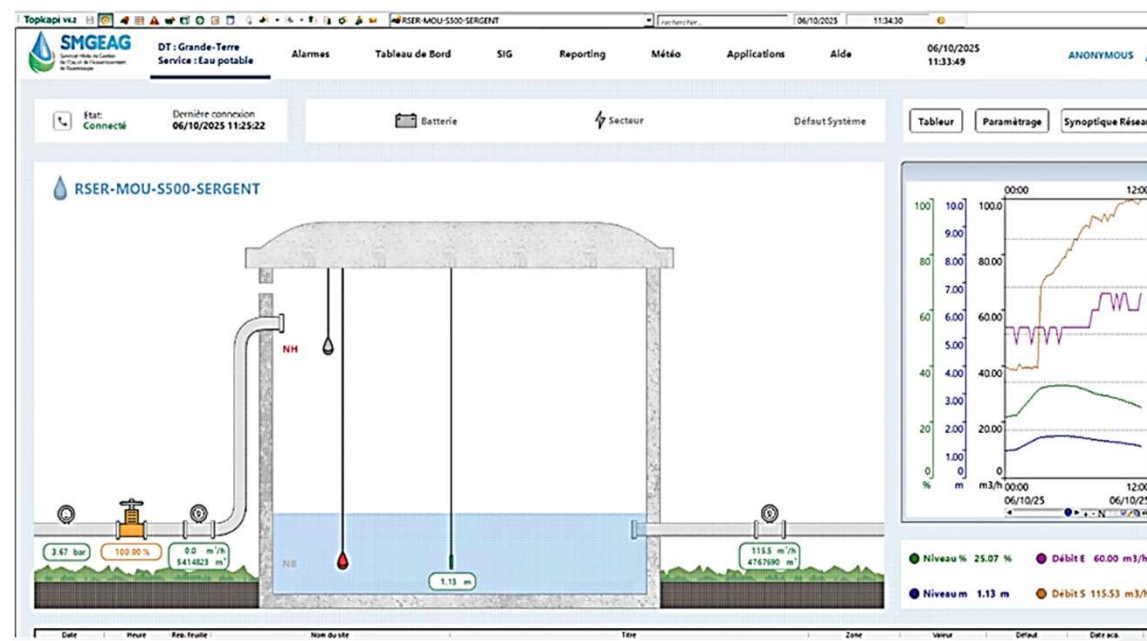


2 - Proposition de plan d'actions d'urgence pour redresser l'exploitation

AXE 3 TELEGESTION

Mise en service de 300 sites télégérés en 6 mois

N°	Poste	Coût (en k€)
Télégestion		
1	Renforcement des équipes internes par 6 électro mécaniciens	360
2	Location de véhicules d'intervention	40
Sous total télégestion		400
TOTAL AXE 3		400



Proposition de plan d'actions d'urgence pour redresser l'exploitation

Un plan d'actions en 3 axes Bilan des propositions

